



Commission Locale de l'Eau Tech-Albères

Compte Rendu de séance plénière

Mercredi 15 janvier 2025 – 9h30 – Le Boulou

• Étaient présents :

Collège des collectivités locales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Alexandre PUIGNAU	<i>Président du Syndicat du Tech</i>
Maya LESNE	<i>Représentante du SCOT Plaine du Roussillon</i>
Laurent BERNARDY	<i>Représentant de la Communauté de Communes des Aspres</i>
Jean VILA	<i>Représentant de la Communauté de Communes du Vallespir</i>
Jean Victor HERETE	<i>Représentant de la commune d'Amélie Les Bains</i>
Antoine CASANOVAS	<i>Représentant de la commune d'Argelès-sur-Mer</i>
Christian GRAU	<i>Maire de la commune de Cerbère</i>
Annie PEZIN	<i>Représentante de la commune d'Elné</i>
Jean-Louis CATALA	<i>Représentant de la commune de Montesquieu-des-Albères</i>

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations :

Christian JEANPIERRE	<i>Représentant de l'Association des Canaux de la Vallée du Tech</i>
Lionel COURMONT	<i>Représentant du Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie</i>
Pierre GIRESE	<i>Représentant du Comité de Conservation de la Nature des Pyrénées-Orientales</i>
Christian SOLE	<i>Représentant de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées Orientales</i>
Lionel NADAL	<i>Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie</i>
Manuel BEY	<i>Représentant de la Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air 66</i>
Marc DUBOIS	<i>Représentant de la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques</i>
Yves DESDEVISES	<i>Directeur de l'Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer</i>
Nathalie REGOND PLANAS	<i>Présidente du Pays Pyrénées-Méditerranée</i>
Jean VAILLS	<i>Représentant de l'UNICEM</i>

Collège des représentants de l'État et ses établissements publics :

Sébastien FLERS	<i>Représentant de la DDTM des Pyrénées Orientales</i>
William POPHILLAT	<i>Représentant de la DREAL Occitanie</i>
Fabien SELO	<i>Représentant de l'Office Français de la Biodiversité</i>
Mathieu BLANCHARD	<i>Représentant de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse</i>
Emilie PASERO	<i>Représentante du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion</i>

• Étaient représentés avec pouvoir :

Bruno GALAN	<i>Représentant de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérés</i>
Christian NIFOSI	<i>Maire de la commune de Villelongue-dels-Monts</i>
Marie BARRERE	<i>Représentante de l'Agence Régionale de Santé</i>

• Étaient excusés :

Martine ROLLAND	<i>Représentante du Département des Pyrénées Orientales</i>
Christophe MANAS	<i>Représentant de la Région Occitanie</i>
Antoine PARRA	<i>Président du SCOT Littoral Sud</i>
Nicolas GARCIA	<i>Président du Syndicat Mixte des Nappes de la Plaine du Roussillon</i>
Claude FERRER	<i>Président de la Communauté de Communes du Haut Vallespir</i>
Antoine CHRYSOSTOME	<i>Maire de la commune de Corsavy</i>
Michel VIZERN	<i>Représentant de la commune de Maureillas-Las-Illas</i>
Grégory MARTY	<i>Maire de la commune de Port-Vendres</i>
Patrick DORANDEU	<i>Représentant de la commune de Prats de Mollo La Preste</i> <i>Représentant de la commune de Saint-Génis-des-Fontaines</i>
Guy GATOUNES	<i>Maire de la commune de Reynès</i>
Michel THIRIET	<i>Maire de la commune de Tresserre</i>
Philippe RIQUELME	<i>Président de l'ASCO du Tech Inférieur</i>
Bernard CUENET	<i>Représentant de l'UFC Que Choisir</i>
Romain GODFROY	<i>Représentant d'EDF Production hydraulique Aude-Ariège</i>

• Étaient présents, invités (non votants) :

Jean BERTRAND , <i>Chambre d'Agriculture</i>	Séverine LEMESTRE , <i>Syndicat Nappes Plaine du Roussillon</i>
Swann VITALIS , <i>DDTM</i>	Olivier BAUDIER , <i>FDPPMA</i>

Isabelle FARRÉS, Marine DEVICQ, Emma PFISTER, Julien LE GUERN, *Syndicat du Tech*

Date de convocation : 16 décembre 2024
Membres en exercice : 42
Membres présents : 24
Membres représentés (pouvoirs) : 3
Membres présents et représentés : 27

M. PUIGNAU, Président de la CLE, Président du Syndicat du Tech, introduit la séance en souhaitant ses meilleurs vœux à l'assemblée pour l'année 2025 et notamment davantage de précipitations pour sortir de la sécheresse qui dure depuis 3 ans. Dans ce cadre, il rappelle que les membres se sont réunis sous différents formats lors de nombreuses réunions pour gérer la crise mais que la CLE ne s'était plus réunie en séance plénière depuis environ 2 ans. Le Président rappelle l'ordre du jour et notamment le retour d'expérience de la sécheresse 2024 pendant laquelle il estime que le Préfet a beaucoup moins communiqué que son prédécesseur en 2023 sur la situation. Il fait alors part de son inquiétude que les citoyens et usagers pensent que la situation sur le Tech est bonne alors qu'elle est pire que l'an passé et que les efforts collectifs soient relâchés. M. PUIGNAU explique qu'il sera abordé en fin de réunion, le vaste programme qui attend le territoire pour 2025 avec les projets en cours et notamment Eau'rizon 2070 et le Schéma des eaux brutes agricoles pour l'adaptation au changement climatique ainsi que la poursuite des actions du PGRE.

ORDRE DU JOUR

- **Avis de la CLE – Projet de ZAC à Argelès sur Mer – Débat sur les orientations des avis de la CLE**
- **Discussion sur la révision du SAGE Tech-Albères**
- **Retour d'expérience sur la sécheresse – Gestion quantitative – Suivi cyanobactéries**
- **Inscription de nouvelles actions au PGRE**
- **Projets en cours sur la gestion quantitative**

AVIS DE LA CLE

Projet de ZAC Port Jardin à Argelès sur Mer

M. LE GUERN, technicien au Syndicat du Tech, rappelle les règles de fonctionnement de la CLE concernant les avis et présente le dossier du projet de ZAC à Argelès sur Mer (déjà soumis à l'avis de la CLE en 2020 : voir diaporama) et la proposition d'avis technique correspondant :

« Au regard des impacts de ce projet sur l'eau, sur les milieux aquatiques et le risque d'inondations ainsi que des mesures d'évitement, de réduction et de compensation prévues conformément au SAGE, la CLE Tech-Albères émet un avis favorable au projet de ZAC Port Jardin sous réserves :

- *Missionner des entreprises spécialisées pour la restauration et la gestion de l'ensemble des zones humides compensées et de programmer un planning de travaux*
- *Mettre en place des dispositions dans les documents d'urbanisme pour garantir le maintien à long terme des fonctionnalités des zones humides restantes*
- *Envisager de rétrocéder ou mettre à disposition les terrains non bâtis d'un gestionnaire spécialisé dans les milieux naturels*
- *Partager le plan de gestion des zones humides avec les partenaires techniques afin de le valider en concertation*
- *Adapter l'aire de détente / aire de jeu pour pérenniser les fonctions des zones humides »*

M. GIRESSE, représentant du CCN PO, demande si le projet est en relation avec le canal d'Argelès et si les besoins en eau induits ont été évalués.

M. CASANOVAS, représentant de la commune d'Argelès, explique que le projet n'a pas de lien avec le canal d'Argelès et que la consommation en eau potable sera bien assurée et qu'elle correspond à l'équivalent de 174 logements dont il précise que 40% seront des logements sociaux.

Mme PEZIN, représentante de la commune d'Elne, indique qu'il aurait été intéressant d'avoir le dossier avant la séance, demande pourquoi le plan de gestion des zones humides pour la compensation n'a pas été annexé et pourquoi certaines réserves de la CLE émises en 2020 n'ont toujours pas été levées.

M. PUIGNAU, indique que le projet a évolué dans le bon sens depuis 2020 avec notamment une compensation de l'atteinte aux zones humides à hauteur de 420% alors que le SAGE n'en impose que 200% et que la plupart des remarques émises en 2020 ont été prises en compte. Le reste demeurant en réserve au nouvel avis proposé. Au regard de l'expérience acquise sur ce dossier, il explique que lors de la future révision du SAGE, la CLE devra s'interroger sur le fait d'imposer davantage de compensation sur la règle concernant les zones humides.

M. SELO, représentant de l'OFB, indique que les retours d'expériences sur la création de zones humides dans le cadre de mesures compensatoires ne sont, à ce jour, pas positifs. Il demande alors à voir le plan de gestion des zones humides.

M. COURMONT, représentant du CEN et **M. VAILLS** représentant de l'UNICEM, expliquent qu'un projet de création de zone humide a été réalisé dans le cadre de la compensation du triplement des voies de l'A9 sur Villelongue dels Monts avec des résultats positifs. M. COURMONT explique néanmoins le défi technique que représente la création ou la restauration de zones humides très dégradées et que beaucoup de projets échouent à ce titre. Il demande également à voir le plan de gestion.

M. CASANOVAS estime que la commune d'Argelès-sur-Mer lui paraît prête à répondre à toutes les réserves proposées dans l'avis de la CLE.

M. PUIGNAU indique que vu que le projet est compatible au SAGE et à la réglementation, qu'il est du rôle de la CLE d'accompagner la commune à améliorer du mieux possible son projet. Il ajoute qu'une réflexion est à mener pour mieux intégrer dans les avis de la CLE et dans le SAGE les problématiques de compatibilité des projets avec la disponibilité de la ressource en eau. Il regrette de ne pas avoir pu disposer du plan de gestion des zones humides en préalable à la réunion.

M. FLERS, représentant de la DDTM, signale que ce dossier d'autorisation est également en cours d'instruction à la DDTM et qu'un certain nombre de compléments sont demandés sur les mêmes thématiques que la proposition d'avis de la CLE.

Mme LESNE, représentante du SCOT Plaine du Roussillon, demande l'avis du SCOT Littoral Sud sur le projet. Il lui est répondu que le SCOT Littoral Sud intègre bien ce projet.

M. PUIGNAU conclut en demandant de changer la rédaction de la 4^{ème} réserve de la proposition d'avis pour être plus ferme sur la validation du plan de gestion avec les services compétents. Le Syndicat du Tech se rapprochera de l'OFB et du CEN après avoir récupéré le plan de gestion auprès de la commune ou de la DDTM. Il fait procéder au vote de l'avis de la CLE ainsi modifié :

« Au regard des impacts de ce projet sur l'eau, sur les milieux aquatiques et le risque d'inondations ainsi que des mesures d'évitement, de réduction et de compensation prévues conformément au SAGE, la CLE Tech-Albères émet un avis favorable au projet de ZAC Port Jardin sous réserves :

- *Missionner des entreprises spécialisées pour la restauration et la gestion de l'ensemble des zones humides compensées et de programmer un planning de travaux*
- *Mettre en place des dispositions dans les documents d'urbanisme pour garantir le maintien à long terme des fonctionnalités des zones humides restantes*
- *Envisager de rétrocéder ou mettre à disposition les terrains non bâtis d'un gestionnaire spécialisé dans les milieux naturels*
- *Valider le plan de gestion des zones humides avec les partenaires techniques compétents (a minima SMIGATA, OFB et CEN)*
- *Adapter l'aire de détente / aire de jeu pour pérenniser les fonctions des zones humides »*

M. FLERS indique qu'en tant que service instructeur, il ne prend pas part au vote. Il est ensuite rejoint par la DREAL et l'OFB qui instruisent également le dossier.

M. PUIGNAU regrette que les services de l'Etat participent au débat et au final ne prennent pas part au vote en assumant leurs positions. Il demande à ses services de prévoir un courrier au Préfet pour le questionner sur l'intérêt d'une CLE si tout le collège de l'Etat s'abstient. M. PUIGNAU refait procéder au vote avec la DDTM, la DREAL et l'OFB qui ne participent pas.

Nombre de membres en exercice :	42	Nombre de pour :	23
Nombre de présents et représentés :	27	Nombre de contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	24	Nombre d'abstention :	1

L'avis de la CLE sur le projet de ZAC Port Jardin à Argelès sur Mer tel que modifié est adopté à la majorité des membres présents et représentés

Ce vote est consigné par la délibération n°2025-01

Débat sur les orientations des avis de la CLE

Il est proposé de discuter des orientations à donner aux futurs avis de la CLE sur 3 thématiques (voir détail dans le diaporama) :

1. Comment augmenter la prise en compte de la ressource en eau dans les projets d'aménagement ?

M. FLERS indique qu'il est trop récemment arrivé à la DDTM pour apporter une réponse précise mais il indique que les services de l'Etat sont vigilants sur ce point lors de l'instruction des dossiers.

Mme LEMESTRE, chargée de mission au Syndicat des Nappes du Roussillon, explique que le SAGE des Nappes du Roussillon possède une règle sur la rationalisation des usages et sur les objectifs de rendement des réseaux mais qu'elle est aussi confrontée à des dossiers d'autorisation loi sur l'eau qui ne prennent pas suffisamment en compte la ressource en eau et le signale systématiquement dans les avis de sa CLE mais au final, c'est à l'Etat de trancher. Elle ajoute qu'elle mène un travail avec la DDTM sur ce sujet pour travailler à une amélioration. Elle indique aussi qu'un guide SAGE Nappes du Roussillon & Urbanisme a été réalisé mais qu'elle doit mener un important travail d'animation auprès des communes et cabinet d'études pour le mettre en œuvre.

M. POPHILLAT, représentant de la DREAL, indique que la même question se pose sur tous les bassins versants méditerranéens et des réflexions sont aussi en cours avec le SDAGE. Il ajoute que dans certains départements l'Etat contraint davantage les projets en s'appuyant notamment sur les avis des CLE qui sont à ce titre précieux. Mme LEMESTRE cite l'exemple des Alpes Maritimes.

M. PUIGNAU s'inquiète que dans le contexte du ZAN et de la tension sur la ressource en eau dans le département des PO, de nouveaux importants projets d'aménagement continuent de voir le jour. Il cite l'exemple de Pollestres et demande à l'assemblée quels outils la CLE pourrait-elle mobiliser pour être plus efficace. Est-ce qu'une règle supplémentaire le permettrait et comment l'intégrer au SAGE ? Il lui est répondu que cela nécessite une révision du SAGE.

M. FLERS explique que la réglementation en la matière se durcit notamment au travers des schémas AEP et assainissement en demandant de démontrer les capacités à répondre aux besoins des nouveaux projets.

M. SELO indique qu'un projet de ZAC dans le département a été ainsi stoppé car non prise en compte suffisante de la ressource en eau.

M. CASANOVAS indique que si la préservation des ressources et plus généralement de l'environnement est essentielle, il faut tout de même prendre en compte les besoins de développement des communes et qu'il ne faut pas s'opposer à tous les projets d'aménagement. Il ajoute que cela est important pour l'attractivité du département et qu'il faut pour cela amener de l'eau depuis les territoires excédentaires.

M. PUIGNAU explique que beaucoup de projets voient le jour sous l'argument du « coup parti » et que cela est inacceptable au regard des enjeux sur la ressource en eau. Il faut collectivement désormais être plus attentifs à la démographie et au développement.

2. **Sur quelle base se prononcer sur les nombreux projets de régularisation de prélèvements à venir sur les forages agricoles et de campings ?**
3. **Faut-il durcir les avis concernant les préconisations de rejets de STEP dans un contexte de changement climatique qui entraîne moins de dilution ?**

M. FLERS indique qu'un travail est en cours par l'Etat pour vérifier la caducité de 15 ans des arrêtés d'autorisation des STEP et en profiter pour vérifier l'adéquation des rejets avec l'hydrologie actualisée des cours d'eau.

REVISION DU SAGE

Il est rappelé que l'article R212-44-1 demande à la CLE de se prononcer sur l'opportunité ou non de réviser le SAGE au bout de 6 ans de mise en œuvre. Une proposition technique de planning est présentée afin de lancer la discussion (cf. diaporama).

M. PUIGNAU propose de ne pas attendre pour commencer à travailler sur la révision du SAGE si la CLE souhaite l'améliorer et que ce serait une erreur stratégique de reporter.

Mme PEZIN demande si se pose des difficultés en termes de moyens.

M. PUIGNAU explique qu'en effet les membres de la CLE et la structure porteuse (Syndicat du Tech) ne peuvent pas se démultiplier mais qu'il est urgent d'entamer le processus.

Mme LEMESTRE indique que la révision d'un SAGE est toutefois une démarche lourde car il faut mettre à jour toutes les données actualisées et redémarrer la concertation.

M. BLANCHARD, représentant de l'Agence de l'Eau, est en accord avec le fait d'attendre les résultats des études en cours, notamment Eau'rizon 2070 mais qu'il est en effet important d'agir pour une révision qui sera longue et complexe.

M. GRAU, Maire de Cerbère, indique par rapport à un éventuel débat pour faire évoluer la règle du SAGE sur les zones humide, que le chiffre de compensation à hauteur de 1000% avancé dans le diaporama ne semble pas raisonnable au regard des difficultés exprimées plus tôt en réunion de restauration / création de zones humides. N'est-il pas plus judicieux de travailler sur la qualité de la compensation plutôt que sur la quantité ?

M. PUIGNAU indique que le 1000% n'est qu'un exemple mais qu'il faut discuter où mettre le curseur entre un SAGE actuel à 200% et un exemple à Argelès à 420%.

M. COURMONT explique que la compensation x10 soit 1000% est en effet utilisée dans les dossiers de destruction d'espèces protégées comme par exemple pour l'Emyde Léprieuse (tortue) mais ces cas de figure concernent majoritairement des petites surfaces : par exemple 1 ha compensé par 10 ha.

M. POPHILLAT, concernant le timing de la révision du SAGE est plutôt sur une position d'attendre les résultats de bilan/évaluation du PGRE qui apportera des données précieuses à intégrer.

RETOUR D'EXPÉRIENCE SÉCHERESSE

Gestion quantitative

Un retour d'expérience sur la sécheresse 2022-2024 est présenté (cf. diaporama).

M. FLERS indique qu'un comité ressource en eau est prévu le 16 janvier 2025 pour faire le bilan de la sécheresse 2025 et que le retour terrain du bassin versant du Tech sera tout à fait utile. Un temps de parole sera dédié aux structures de bassins versants.

Mme LESNE rejoint la présentation sur le fait que le changement de Préfet à entrainer une baisse de la communication sur la sécheresse.

M. FLERS répond qu'en effet il y a eu une orientation de moins communiquer mais qu'il y a des éléments mis à jour régulièrement sur le site internet de la Préfecture.

Suivi des cyanobactéries

Ces remarques ont été formulées en questions diverses mais remises à ce paragraphe du compte rendu pour suivre la suite logique de la présentation.

Un retour d'expérience sur le suivi cyanobactéries 2024 est présenté (cf. diaporama).

M. GIRESSE indique qu'il ne faut pas considérer toutes les cyanobactéries comme néfastes car c'est une grande famille dont certaines sont utiles et bénéfiques à l'homme. Il questionne sur le choix de se concentrer sur les cyanobactéries plutôt que d'autres paramètres.

M. LE GUERN explique que des prolifération de cyanobactéries ont potentiellement causé la mort d'au moins 2 chiens sur le Tech et contaminé une famille de baigneurs.

M. BAUDIER, directeur de la Fédération de Pêche, indique que les proliférations de cyanobactéries que connaît le département est un signal fort de la dégradation de l'état écologique des milieux aquatiques. Elles sont en cela un indicateur de la santé des cours d'eau. Il informe l'assemblée que la Fédération travaille à la mise en place d'un réseau de suivi des milieux et d'un observatoire.

M. DESDEVISES, Directeur du laboratoire de Banyuls sur Mer confirme que les cyanobactéries sont présentes naturellement dans le milieu naturel et qu'elles deviennent problématiques seulement quand il y a prolifération. Il félicite le suivi qui permet avec le laboratoire recruté et des techniques réalisées de prévenir des proliférations afin d'anticiper les niveaux d'alerte.

M. HERETE, représentant de la commune d'Amélie-les-Bains, rejoint le besoin de dédramatiser les cyanobactéries en expliquant qu'un scientifique a identifié des cyanobactéries survivant dans les eaux thermales avec d'éventuels potentiels pour des applications pharmaceutiques.

INSCRIPTION DE NOUVELLES ACTIONS AU PGRE

Deux propositions d'actions à ajouter au PGRE sont présentées (compteurs sur le canal des Albères et SDAEP pour le SIAEP Les Cluses Le Perthus) ainsi que deux actions d'intention pour un ajout ultérieur (hydraulique douce par le Syndicat du Tech et étude portée par la CC Vallespir et la CC Haut Vallespir pour des stockages autour du canal de Céret + la sécurisation de l'abreuvement en Haut Vallespir). Il est rappelé les conditions pour inscrire une nouvelle action au PGRE et notamment les éléments à fournir à la CLE par le maître d'ouvrage : délibération, note d'intention, échancier coût et plan de financement. Il est expliqué que l'action des CC Vallespir et Haut Vallespir ne peut être inscrite à ce jour car tous les éléments n'ont pas encore été transmis et notamment les délibérations qui engagent les porteurs.

M. BERTRAND, Technicien à la Chambre d'Agriculture, explique que sur cette étude en Vallespir, la Chambre d'Agriculture a participé à l'émergence du projet et à apporté un appui technique pour la rédaction d'un cahier des charges. Il juge dommage que les documents nécessaires à l'intégration au PGRE lors de la présente CLE n'aient pas pu être fournis à temps. Il note toutefois une vraie volonté des porteurs du projet et espère que le dossier de demande de subvention pourra être déposé à l'échéance du 27/03.

M. PUIGNAU fait procéder au vote de l'intégration des deux nouvelles actions.

Nombre de membres en exercice :	42	Nombre de pour :	27
Nombre de présents et représentés :	27	Nombre de contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	27	Nombre d'abstention :	0

La CLE valide l'intégration de deux nouvelles actions au PGRE Tech-Albères à l'unanimité des membres présents et représentés

Ce vote est consigné par la délibération n°2025-02

PROJET EN COURS SUR LA GESTION QUANTITATIVE

Les actions en cours sur la gestion quantitative sont présentées (cf. diaporama).

M. BLANCHARD concernant les opérations de REUT indique qu'il faut être prudent sur les projets des STEP qui rejettent en cours d'eau pour ne pas retirer un apport d'eau pouvant être précieux en basses eau contrairement à celles qui rejettent en mer. Il indique la tenue de la Commission Géographique le 6/02 à Nîmes où les membres de la CLE sont les bienvenus.

M. FLERS ajoute qu'un travail de l'Etat est en cours pour indiquer aux gestionnaires de STEP une doctrine sur la possibilité ou non de faire de la REUT selon les impacts sur les cours d'eau.

Questions diverses

Absence de question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, **Alexandre PUIGNAU** clôt la séance en remerciant les membres présents.

Pour obtenir les présentations de la séance ou pour plus d'informations :

Téléphone : 04.68.87.08.78 / Mail : sage@syndicatdutech.fr / Site internet : www.syndicatdutech.fr

**Le Président de la CLE,
Alexandre PUIGNAU**